

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

**Du lundi 20 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 20 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Catherine THIVET à Emilie BEAU, Sébastien HUMBLOT à Lydia FALLOT DESRY

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Sébastien HUMBLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le quorum est atteint.

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Procès-Verbaux des séances du Conseil Municipal des 18 septembre et 09 décembre 2023 ont été approuvés à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT) :**

**2023/DEC/82 du 20 septembre 2023** : Modification de la décision n° 2022-DEC-112 du 06 décembre 2022 portant demande de subvention pour le projet de vidéosurveillance et d'alarmes anti-intrusion sur le territoire de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées.

**2023/DEC/83 du 25 septembre 2023** : Droit de préemption urbain au 4 rue du Colonel Bénitte à Bourbonne les Bains pour un montant de 50 000.00 €.

**2023/DEC/84 du 25 septembre 2023** : Droit de préemption urbain au 22 rue du Moulin à Bourbonne les Bains pour un montant de 3 500.00 €.

**2023/DEC/85 du 25 septembre 2023** : Droit de préemption urbain à Villars Saint-Marcellin, Commune associée à Bourbonne les Bains pour un montant de 3 000.00 €.

**2023/DEC/86 du 27 septembre 2023** : Avenant n°2 au bail de location amiable du droit de chasse dans la Forêt Communale de Bourbonne les Bains - Parcelle cadastrée section C n°585.

**2023/DEC/87 du 02 octobre 2023** : Acceptation d'un don pour le Parc Animalier de la Bannière de Bourbonne les Bains par l'IME-SESSAD Château Renard.

**2023/DEC/88 du 05 octobre 2023** : Droit de préemption urbain au 7 rue du Dieu Borvo et lieu-dit « La Core » à Bourbonne les Bains pour un montant de 24 900.00 €.

**2023/DEC/89 du 05 octobre 2023** : Droit de préemption urbain au 37 rue Walferdin à Bourbonne les Bains pour un montant de 240 000.00 €.

**2023/DEC/90 du 05 octobre 2023** : Droit de préemption urbain au 104 avenue du Général de Gaulle à Bourbonne les Bains pour un montant de 75 000.00 €.

**2023/DEC/91 du 19 octobre 2023** : Droit de préemption urbain au 93 rue des Capucins et 8-10 rue Constantin Weyer à Bourbonne les Bains pour un montant de 33 000.00 €.

**2023/DEC/92 du 19 octobre 2023** : Droit de préemption urbain au 36 rue du Général Maistre à Bourbonne les Bains pour un montant de 40 000.00 €.

**2023/DEC/93 du 19 octobre 2023** : Droit de préemption urbain au 9 rue de la Chavanne à Bourbonne les Bains pour un montant de 90 000.00 €.

**2023/DEC/94 du 19 octobre 2023** : Droit de préemption urbain au 46 rue Jean Carbon à Bourbonne les Bains pour un montant de 93 000.00 €.

**2023/DEC/95 du 30 octobre 2023** : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Marne pour la réfection de voiries diverses dans le cadre du Contrat Local Territorial 2022-2024.

**2023/DEC/96 du 08 novembre 2023** : Conclusion d'un bail de courte durée d'un local sis Zone Industrielle Nord - Chemin de Saint-Jacques à Bourbonne les Bains avec la société Publicis Conseil.

**2023/DEC/97 du 10 novembre 2023** : Droit de préemption urbain au lieudit « Combe Ador » à Bourbonne les Bains pour un montant de 500.00 €.

**2023/DEC/98 du 10 novembre 2023** : Droit de préemption urbain au 51 Grande Rue à Bourbonne les Bains pour un montant de 22 000.00 €.

**2023/DEC/99 du 10 novembre 2023** : Droit de préemption urbain au 10 rue Walferdin à Bourbonne les Bains pour un montant de 35 000.00 €.

**2023/DEC/100 du 10 novembre 2023** : Droit de préemption urbain au 6 chemin Côte Prin à Bourbonne les Bains pour un montant de 13 000.00 €.

**2023/DEC/101 du 10 novembre 2023** : Droit de préemption urbain au 5 rue du Val de Borne à Bourbonne les Bains pour un montant de 20 000.00 €.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 82 : Amortissement des subventions d'équipement versées à la Commune de Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les durées d'amortissement et la règle du prorata temporis relatives à l'objet susvisé.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 83 : Décision modificative n°4 au Budget Principal au titre de l'année 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°4 au Budget Principal au titre de l'année 2023,

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 84 : Décision modificative n°2 au Budget Annexe de l'Eau au titre de l'année 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°2 au Budget Annexe de l'Eau au titre de l'année 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 85 : Approbation d'une convention d'assistance à la collecte de la taxe de séjour avec l'Agence d'Attractivité de la Haute-Marne**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention d'assistance à la collecte de la taxe de séjour avec l'Agence d'Attractivité de la Haute-Marne,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 86 : Approbation d'une convention de partenariat entre la fourrière de Valdelancourt et la Commune de Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre la fourrière de Valdelancourt et la Commune de Bourbonne les Bains,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 87 : Motion en faveur d'une gestion raisonnée des forêts**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la motion relative à la gestion raisonnée des forêts.

*Le point n°7 « Demande d'avis concernant un dossier de demande d'enregistrement d'une installation de méthanisation au titre de la législation des installations classées SAS BLB AGRI-BIOGAZ » est retiré de l'ordre du jour.*

**DELIBERATION N°DEL-2023- 88 : Approbation des tarifs municipaux au titre de l'année 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le tableau des tarifs municipaux pour l'année 2024.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 89 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021,
- De décider de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- De décider de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- De décider de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 90 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022nexe,
- De décider de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- De décider de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- De décider de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 91 : Remboursement d'une facture de consommation d'eau potable indûment facturée à un administré de la Commune de Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le remboursement d'une facture de consommation d'eau potable indûment facturée à un administré de la Commune de Bourbonne les Bains, par le biais d'un mandat, d'un montant de 551.80 €.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 92 : Demande d'adhésion du Syndicat des Eaux (SIE) de Leffonds – Richebourg – Semoutiers au SDED 52 et modifications statutaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la demande d'adhésion du SIE de Leffonds - Richebourg - Semoutiers au SDED52 aux modifications statutaires du SDED 52.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 93 : Modification de la délibération DEL-2023-74 relative à l'approbation d'un échange de terrain sur la Commune de Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains, pour l'installation d'une micro-station d'assainissement suite à une erreur de section cadastrale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier le contenu de la délibération n° DEL-2023-74 du Conseil Municipal du 18 Septembre 2023 :
  - Monsieur Hervé SIMON cédera à la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Genrupt) la parcelle cadastrée 215 ZD 28, d'une contenance de 153 m<sup>2</sup>, lieudit « Les Bouvrots »,
  - En échange la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Genrupt) cédera à Monsieur Hervé SIMON la parcelle cadastrée 215 ZA 37, d'une contenance de 51 ares 70, cadastrée lieudit « Combrechillon »,
  - La Commune prendra à sa charge les frais d'acte d'échange,
  - Le notaire sera celui de la Commune, à savoir, Maître Nathalie KOCH.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 94 : Convention financière - SDED52 – Extension de l'éclairage public sur l'ancienne Route de Gray à Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention financière susvisée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 95 : Approbation d'un remboursement à l'association « Amicale Laïque » pour des fournitures dans le cadre de la manifestation du 18 juin 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le remboursement, par le biais d'un mandat, d'un montant de 500.45 € à l'association « Amicale Laïque » pour des fournitures dans le cadre de la manifestation du 18 juin 2023.

## DELIBERATION N°DEL-2023- 96 : Jours d'ouverture des commerces au titre de l'année 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser les commerces de détail situés sur le ban communal de Bourbonne les Bains à ouvrir les dimanches du mois de décembre 2024, à savoir les 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024 de 09 heures à 19 heures en raison des fêtes de fin d'année,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

## DELIBERATION N°DEL-2023- 97 : Autorisation du paiement de factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif Principal au titre de l'année 2024 de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## DELIBERATION N°DEL-2023- 98 : Refacturation des frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de la Commune de Bourbonne les Bains au titre de l'année 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la refacturation des frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de la Commune de Bourbonne les Bains au titre de l'année 2023 à l'encontre de la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre d'un montant de 231.22 €.

*Le point n°19 « Refacturation des frais de téléphone du Budget Principal au Budget Annexe de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 » est retiré de l'ordre du jour.*

## DELIBERATION N°DEL-2023- 99 : Adhésion au Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Haute-Marne 2024-2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1/ D'accepter la proposition suivante :

- Assureur : CNP
- Courtier : Yvelin
- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2024)
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

2/ De décider d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au contrat d'assurance groupe (2024-2027) et jusqu'au 31 décembre 2027, dans les conditions suivantes :

### Pour les agents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Type d'agents	Risques garantie	Franchise maladie ordinaire	Taux
CNRACL	Tous les risques	10 jours	8.79 % pour 10 jours

### Pour les agents (titulaires ou stagiaires) non affiliés à la CNRACL et les agents contractuels

Type d'agents	Risques garantie	Franchise maladie ordinaire	Taux
IRCANTEC	Tous les risques	10 jours	1.63 % pour 10 jours

Les assiettes de cotisation retenues au titre des garanties concerneront le traitement des agents faisant l'objet de cette assurance.

**3/ D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

**4/ D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne relative à la mise en œuvre pour le compte de la Commune de Bourbonne les Bains dudit marché et aux modalités de remboursement.

**DELIBERATION N°DEL-2023-100 : Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du tableau des effectifs.

**DELIBERATION N°DEL-2023-101 : Modification de la délibération n° DEL-2021-69 du 07 décembre 2021 relative à la cession d'une parcelle de terrain à la Communauté de Communes des Savoir-Faire pour le projet de construction d'une Gendarmerie à Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° DEL-2021-69 relative à la cession d'une parcelle de terrain dans le cadre du projet de construction de la gendarmerie :

- Identification de l'immeuble cédé : Terrain issu de la division de la parcelle D 2485, d'une contenance de 5 067 m<sup>2</sup> tel que prévu par le plan de division fourni par le géomètre
- Prix : le montant de la cession est fixé à l'euro symbolique, inférieur à l'estimation des domaines, étant donné le projet envisagé : construction de la caserne de gendarmerie.

Les droits et honoraires de la vente seront à la charge de l'acquéreur. Le notaire de la vente sera celui de l'acquéreur, en l'occurrence la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

*Séance ouverte à 20h30*

*Séance levée à 22h15*

*Extrait affiché le 23 novembre 2023*

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 23 novembre 2023

Le Maire,



Monsieur André NOIROT

La Secrétaire,

Madame Amélie MOLTER